



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - Convention de transfert des espaces communs - Avenant n° 4**

Le présent avenant s'inscrit dans l'application de la convention de transfert des voies et espaces communs de la cité internationale de la gastronomie et du vin signée le 15 avril 2016 entre Eiffage Aménagement et Le Grand Dijon.

Ladite convention vient encadrer les conditions de remise des ouvrages. Ainsi, il est prévu notamment à l'article 8 que les installations peuvent être livrées en plusieurs phases et à l'article 10 que la cession intervient à titre onéreux de l'euro à l'euro à hauteur d'un prix plafond fixé à la fiche action 2.3 du contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de Dijon et son agglomération.

En effet, la fermeture du site de défense de la BA102 a eu pour conséquence l'adoption d'un contrat de revitalisation signé en novembre 2015 dans lequel la Cité internationale de la gastronomie et du vin a pu bénéficier de financement. La fiche action 2.3 citée ci-dessus stipule que le montant plafond des travaux s'établissait à 4,5 M€ financé à hauteur de 2,7 M€ pour le Grand Dijon et 1,8 M€ pour l'Etat.

Plusieurs avenants ont d'ores et déjà été signés le 13 avril 2021, le 16 mars 2022 et le 24 novembre 2023 au fur et à mesure de la livraison desdites installations.

Le présent avenant n°4 vient clore la cession des voies et espaces communs de la Cité internationale de la gastronomie et du vin pour un montant de 385 232,00 € HT. L'acquittement de cette somme actera la fin ladite convention. Il permet de percevoir le solde d'un montant de 154 092,80 € de la subvention de l'Etat dont le montant fixé au CRSD était de 1,8 M€.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 4 ci-annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	